

Chargeant Monsieur **Venance GNIGLA**,
Ministre Délégué Chargé de la Communication et
des Nouvelles Technologies auprès du Président
de la République de l'intérim du **Me Abraham
D. ZINZINDOHOUE**, Ministre de la Justice
Chargé des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement pour compter du
lundi 29 mai 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret N°2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2006-246 du 29 mai 2006 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 mai 2006 ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du lundi 29 mai 2006, Monsieur **Venance GNIGLA**, Ministre Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République. est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement pendant l'absence du Maître Abraham D. ZINZINDOHOUE.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 mai 2006
Pour le Président de la République, Chef de l'Etat
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre du Développement, de l'Economie
et des Finances chargé de l'intérim,

Pascal Irénée KOUPAKI

